

**NOTICE
PUBLIC HEARING
CITY OF MIRAMICHI**

The City of Miramichi intends to consider an amendment to By-Law No. 110 entitled "City of Miramichi Zoning By-Law".

The purpose of the proposed amendment is to amend Schedule "A" - Zoning Map of the City of Miramichi Zoning By-Law (By-Law No. 110) to change the zoning from "Medium Density B (R-4)" to "Single- or Two-Unit Dwelling (R-2)" for the subject property described as PID 40201188 & 40199903 located at 2114 & 2118 Water Street, in the City of Miramichi

The proposed amendment is required to allow the construction of four semi-detached dwellings (four units total).

Interested parties may inspect the proposed by-law online at the City's website www.miramichi.org by searching "Proposed By-Laws", or at the City Hall during regular operating hours.

If you have any questions regarding the proposed development, please contact the GMRSC – Planning Services planner on file:
Nic O'Dette, RPP, MCIP
Planning Services Manager
Phone: 506-778-5359
Email: nodette@rsc5.ca

Objections to the proposed by-law, which are presented in writing, shall be considered at a public hearing to be held at City Hall, 141 Henry Street, on November 14, 2023, at 6:00 p.m. Anyone wishing to support or oppose those objections may do so at that time and place.

All written objections shall be addressed to Rhonda Ripley, City Clerk, 141 Henry Street, Miramichi, NB E1V 2N5.

Rhonda Ripley
City Clerk

**AVIS
AUDIENCE PUBLIQUE
VILLE DE MIRAMICHI**

La Ville de Miramichi a l'intention d'envisager une modification à son Arrêté n° 110 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi ».

L'intention de la modification proposée est de modifier l'Annexe « A » – Carte de zonage de l'arrêté de zonage de la Ville de Miramichi (Arrêté n° 110) afin de changer le zonage de « Zone résidentielle de densité moyenne B (R-4) » à « Maisons unifamiliales ou bifamiliales (R-2) » pour la propriété en question décrite comme étant le NIDs 40201188 & 40199903 située sur la 2114 & 2118 rue Water, dans la ville de Miramichi.

La modification proposée est nécessaire pour permettre la conversion du bâtiment existant du presbytère de l'église catholique en un immeuble de trois logements.

Les personnes intéressées peuvent examiner l'arrêté proposé sur le site Web de la Ville à www.miramichi.org en cherchant « Projet d'arrêté proposé » ou à l'hôtel de ville durant les heures ordinaires d'ouverture.

Si vous avez des questions au sujet de l'aménagement proposé, veuillez communiquer avec le planificateur des services de planification du CSRGM au dossier :
Nic O'Dette, UPC, MICU
Gérant des services d'aménagement
Téléphone : 506-778-5359
Courriel : nodette@rsc5.ca

Les objections aux arrêtés proposés doivent être présentées par écrit et seront prises en considération lors d'une audience publique à l'hôtel de ville, 141, rue Henry le 14 novembre 2023 à 18 h. Quiconque souhaitant offrir son soutien ou désirant s'opposer à ces objections pourra le faire à ce moment et à cet endroit.

Toutes les objections écrites peuvent être envoyées à l'intention de Rhonda Ripley, secrétaire municipale, 141, rue Henry, Miramichi (N.-B.) E1V 2N5

Rhonda Ripley
secrétaire municipale